

CATÉGORIES DES BIENS

GROUPE 10

Armement

Remarque - Ce groupe comprend à la fois les armes défensives et les armes offensives. Sont exclus de ce groupe les dispositifs de conduite de tir et de vision de nuit classés dans les groupes 12 ou 58.

- 1005 Bouches à feu, jusqu'à 30 mm
Inclut: Mitrailleuses - Baïonnettes - Brosses-écouvillons pour mitrailleuses et pistolets.
Exclut: Tourelles d'aéronefs.
- 1010 Bouches à feu, de plus de 30 mm jusqu'à 75 mm (exclu)
Inclut: Mécanismes de culasse - Affûts - Lance-grenades pour grenades à cartouche intégrée, à un coup ou chargement automatique ou tir automatique.
- 1015 Bouches à feu, de 75 mm jusqu'à 125 mm
Inclut: Mécanismes de culasse - Affûts - Refouloirs.
- 1020 Bouches à feu, de plus de 125 mm jusqu'à 150 mm
Inclut: Mécanismes de culasse - Commandes motrices - Boucliers.
- 1035 Bouches à feu de plus de 300 mm
Inclut: Mécanismes de culasse - Systèmes d'entraînement - Commandes motrices.
- 1040 Armes chimiques et équipement.
Inclut: Lance-flammes - Tubes lance-pot fumigènes.
- 1045 Appareils de lancement pour torpilles et grenades sous-marines
Inclut: Rails de lancement pour grenades sous-marines - Tubes lance-torpilles.
- 1055 Appareils de lancement pour grenades, engins pyrotechniques et roquettes
Inclut: Lance-roquettes aéroportés adaptables à l'utilisation des missiles et des lance-grenades à tubes.
Exclut: Lance-missiles aéroportés spécialement conçus - Lance-roquettes largables - Carénages de lanceurs conçus pour cellules spéciales - Lance-grenades pour fusils - Lance-grenades pour grenades à cartouche intégrée, à un coup ou chargement automatique ou tir automatique.
- 1070 Filets et barrages, artillerie
Remarque - Cette classe comprend uniquement les filets et barrages pour la défense des ports.
- 1075 Équipement de démagnétisation et déminage
- 1080 Équipement de camouflage et simulation
Inclut: Artillerie factice - Avions factices - Véhicules factices - Filets de camouflage équipés.
- 1095 Armes diverses
Inclut: Canons lance-amarres - Canons catapultes - Canons pour exécuter un feu de salve - Canons à signaux - Canons à fusées éclairantes - Ballons de barrage - Accessoires qui n'ont pu être classés ailleurs concernant des armes figurant dans ce groupe - Distributeurs consommables de bombes.

GROUPE 12

Appareils de conduite de tir

Remarque - Les ensembles, sous-ensembles et composants de conduite de tir sont rangés:

- a. Dans les classes appropriées de ce groupe quand:
- (1) Ils sont conçus pour des applications multiples à différents types d'équipement de conduite de tir.
 - (2) Ils sont modifiés pour être utilisés avec des systèmes de télécommande de missiles.
 - (3) Ils sont spécifiquement conçus pour des systèmes de télécommande de missiles embarqués.
 - (4) Il s'agit d'équipement radar spécifiquement conçu pour les systèmes de conduite de tir.
 - (5) Les caractéristiques de vision, à la fois de nuit et de jour, sont réunies dans un même ensemble.
- b. Dans les classes 1270 ou 1280 respectivement, quand ils sont spécifiquement conçus pour la commande de l'armement de bord des aéronefs ou le bombardement aérien.
- c. Dans la classe 1430 quand ils sont spécifiquement conçus pour des systèmes de télécommande de missiles, à l'exception des missiles embarqués.
- d. Dans les classes appropriées du groupe 58, quand ils sont conçus pour des applications multiples communes à l'équipement de conduite de tir et à l'équipement des transmissions.
- e. Dans les classes appropriées du groupe 58 lorsqu'ils sont conçus pour la vision de nuit.

1210 Appareils directeurs de conduite de tir

1220 Appareils de visée et calculateurs de conduite de tir

1230 Systèmes de conduite de tir, complets
Remarque: Cette classe comprend uniquement les systèmes complets de conduite de tir. Tout ce qui n'est pas système complet, tel que composants séparés, ensembles, pièces, équipements annexes et accessoires utilisés dans des systèmes de conduite de tir, est rangé dans d'autres classes.

1240 Instruments optiques de visée et de télémétrie
Inclut: Périscope sous-marins - Télémètres en site et en azimut - Viseurs télescopiques - Instruments d'optique incorporés à l'équipement de conduite de tir.

1250 Mécanismes stabilisateurs pour la conduite de tir

1260 Équipement de désignation et d'indication de conduite de tir
Inclut: Équipement d'indication pour tourelles, canons, lance-torpilles et projecteurs - Équipement de désignation d'objectifs - Systèmes de synchronisation.

1265 Équipement d'émission et de réception pour la conduite de tir, sauf pour aéronefs
Inclut: Émetteurs, émetteurs-récepteurs, récepteurs, récepteurs-régulateurs pour la conduite de tir.
Exclut: Équipement émetteur-récepteur, spécialement conçu pour être utilisé sur ou avec matériel radar de conduite de tir.